



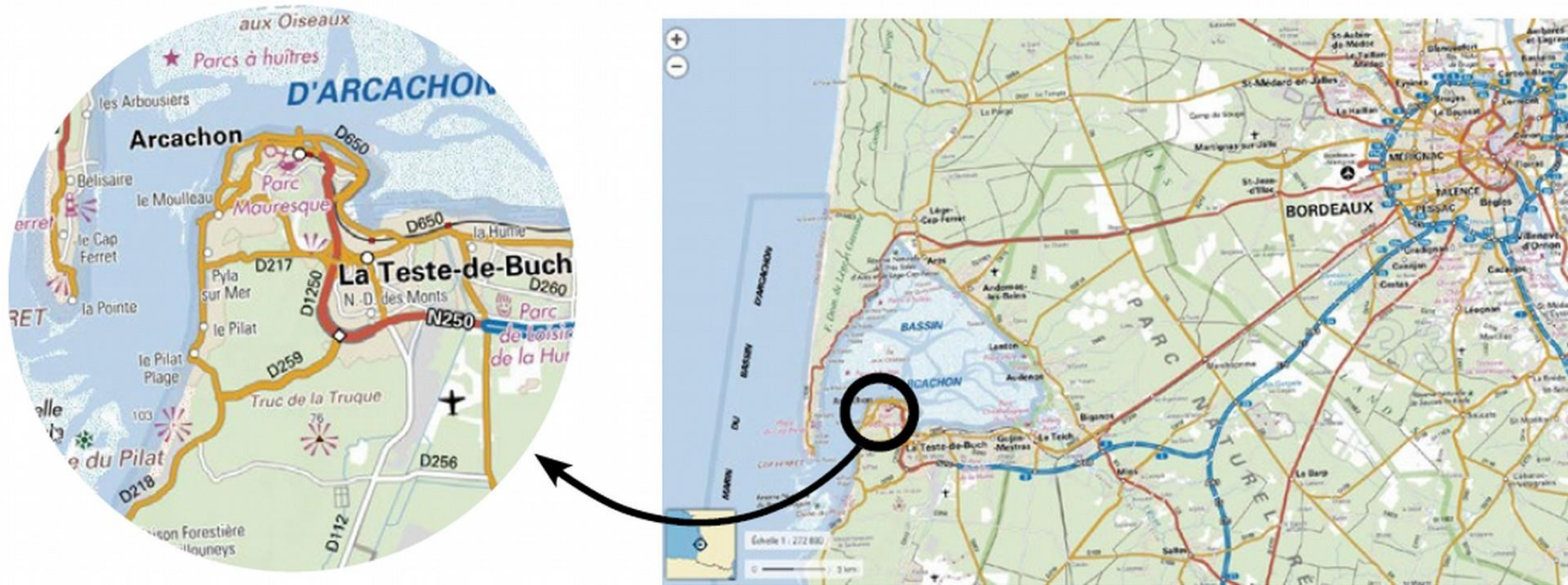
Boîte à outils : des exemples inspirants

6 Avril 2023

L'exemple d'Arcachon : un parking-relais modulable en période estivale

Contexte

Problématique d'afflux touristique d'Arcachon en été

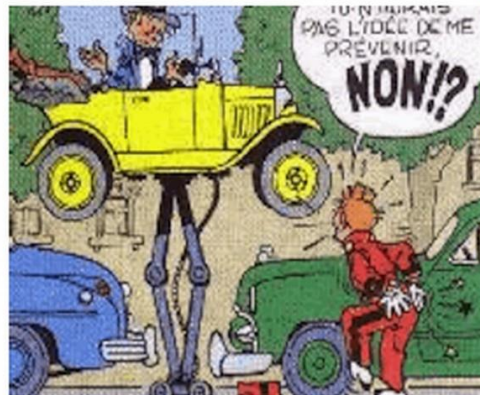


- Grande station balnéaire du Sud-Ouest
 - 11 000 habitants
 - jusqu'à 110 000 visiteurs en période estivale

Contexte

Comment accueillir cet afflux touristique dans de bonnes conditions ?

- Réduire les flux automobiles et gagner en fluidité
- Rendre la ville plus agréable et plus attrayante
 - Mais avec des contraintes foncières



Parking-relais estival

Une solution modulaire pour s'adapter aux usages estivaux

- Utilisation du parking de la gare routière scolaire en été
- Gare routière située à l'entrée de ville, à proximité de l'accès principal (RD1250)

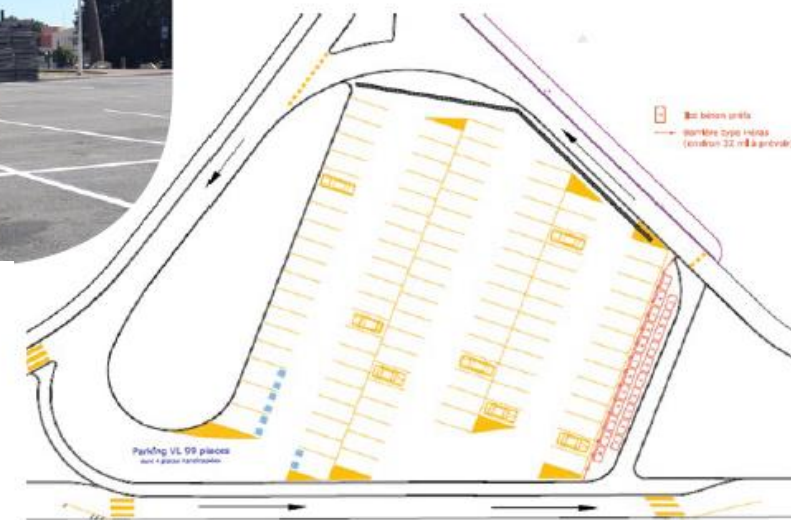
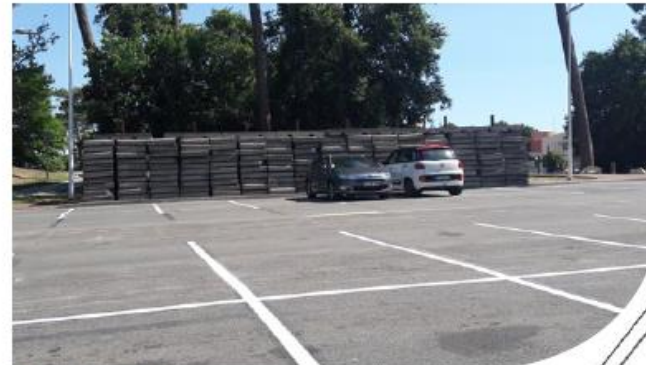


Parking-relais estival

Mode gare routière



Mode parking-relais



Parking-relais estival

Fonctionnement du parking-relais

- 2 navettes gratuites et accessibles aux personnes handicapées
- Temps de parcours : 5 mn – Fréquence des départs : toutes les 15 mn
- Horaire : de 8h à 23 h tous les jours
- Parking payant : 3€ la journée



Parking-relais estival

Communication

- Affiches sur les panneaux de la ville
- Panneaux de rabattement et fléchage
- Parking répertorié sur le site Internet
- Supports à destination des touristes

Usage

- Entre 30000 et 35000 personnes
- Taux d'occupation moyen quotidien : 80 %
- Nombre de visiteurs : 380 personnes, soit 20 % du nombre de visiteurs journaliers



Pour en savoir plus



Voirie, espaces publics :
solutions économes

Un parking-relais modulable en période estivale : l'exemple d'Arcachon

Les enjeux économiques et environnementaux incitent les collectivités locales à développer des démarches économes dans la conception et la gestion de leurs voirie et espaces publics.

Cette série de fiches vise à partager le retour d'expérience de ces collectivités au travers de la présentation d'un panel de solutions économes.

Confrontée à un afflux touristique important durant la période estivale, la commune d'Arcachon, comme toute ville touristique, est contrainte de trouver des solutions pour accroître son offre de stationnement. Une des solutions mise en avant par Arcachon vise à moduler une gare routière scolaire existante sur le territoire communal en parking-relais: économie du foncier, réversibilité, valeur d'usage d'un espace augmentée, etc. Les bénéfices économiques et environnementaux de la solution sont nombreux et les usages sont, de plus, optimisés. Retour sur une solution économe qui fonctionne... toute l'année !



Fiche n° 02 - avril 2019

Collection | Expériences et pratiques

Fiche de retour de bonnes pratiques disponible dans la boutique internet du Cerema :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/voirie-espaces-publics-solutions-economes-fiches-pratiques>

L'exemple de Piriac-sur-Mer : la piétonisation en période estivale



Contexte

Commune touristique située sur le littoral de la Loire Atlantique

- Station balnéaire sur la presqu'île guérandaise et à moins de 20 km du Morbihan
- Environ 2500 habitants à l'année
- Population multipliée par plus 15 en période estivale



Contexte

Prise de conscience dès les années 70 en lien avec l'essor du tourisme

- De la qualité architecturale de la ville
- De la configuration très étroite des rues de Piriac qui ne va pas permettre d'accueillir toutes les voitures en période estivale

- Mise en place d'une zone 30 toute l'année
- Et mise en place d'une aire piétonne temporaire sur la période estivale



Fonctionnement

Prise d'un arrêté par le maire

- Précisant les périodes de fermetures du centre ville aux voitures



Nouvelle limitation d'accès au bourg

Comme annoncé en décembre dernier, des bornes automatiques vont être implantées avant l'été, rue de Keroman, rue de Grain et quai de Verdun afin de limiter la circulation dans le bourg en haute saison et lors des grands week-ends.

Comment accéder au bourg ?

Des cartes magnétiques seront distribuées en Mairie, aux habitants du bourg et commerçants, sur présentation d'un justificatif de domicile. Leur remplacement, en cas de perte, sera à la charge de l'utilisateur. Une communication sera faite dès que celles-ci seront disponibles.

Concernant l'accès au port et à la cale de mise à l'eau, pour les plaisanciers et pêcheurs, la carte délivrée par la Capitainerie (pour leur parking) sera compatible avec la borne située rue de Grain.

Vous n'avez pas de carte ?

Un bouton d'appel vous permettra d'être mis en relation avec un service d'astreinte, qui pourra vous ouvrir à distance, à titre exceptionnel.

Fermeture des accès du 26/5 au 15/9

Quai de Verdun et rue de Grain : de 11h à 3h. Rue de Keroman de 11h à 3h sauf les lundis, du 15/6 au 15/9, de 15h à 3h.

Fonctionnement

Stationnement

- Stationnement réparti en poches autour du centre-ville
- Poches reliées à des cheminements agréables qui permettent de rejoindre le centre ville



Offre de plus de 660 places de stationnement répartis autour du centre-ville

Amélioration en cours...

- Etude sur le schéma d'aménagement des espaces publics du centre-bourg
- Mise en cohérence des problématiques de mobilité avec les aménagements en valorisant le patrimoine existant naturel ou architectural



Pour en savoir plus

Fiche de retour de bonnes pratiques disponible dans la boutique internet du Cerema :

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/zones-circulation-apaisee-zca>

Certu Zones de circulation apaisée **Fiche n°6**
Août 2010

Aire piétonne Zone de rencontre Zone 30

Ce document s'inscrit dans une série de fiches synthétiques sur les trois zones de circulation apaisée : aire piétonne, zone de rencontre, zone 30. Ces fiches ont vocation à répondre aux interrogations que soulève la mise en œuvre de ces outils réglementaires dans les aménagements et les pratiques de la ville. La thématique abordée dans cette fiche est l'opportunité de ces outils pour améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers dans les zones de circulation apaisée.



EXEMPLES **La piétonnisation d'une petite ville littorale : l'exemple de Piriac s/Mer**

L'afflux de visiteurs a conduit nombre de villes touristiques à adopter des stratégies spécifiques d'aménagement et de gestion de l'espace public. Pour préserver l'attractivité commerciale et renforcer l'image de certains quartiers, la plupart d'entre elles ont ainsi choisi de limiter strictement la circulation automobile et de rendre certaines rues aux piétons.

Dans les villes littorales, du fait de la fréquentation très différenciée entre les saisons, la piétonnisation s'est surtout jusqu'à présent traduite réglementairement par l'instauration d'aires piétonnes temporaires ; les collectivités disposent aujourd'hui d'outils réglementaires supplémentaires, tels que la zone de rencontre, pour réguler la circulation et organiser la mixité des usages. Cette fiche de cas relate les efforts entrepris par la ville de Piriac s/Mer (2 400 habitants) pour conduire, à travers sa politique de piétonnisation, qualité du cadre de vie et attractivité touristique. Elle rend compte des questionnements pratiques et réglementaires soulevés aujourd'hui par la piétonnisation, et donne des pistes d'action pour les communes touristiques de petite taille.

ZONE 30
Cerema 2010 178

Liberté • Égalité • Fraternité
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Certu - Zones de circulation apaisée **Fiche n°6 - Août 2010**

L'exemple de Bourgoin-Jallieu :

« *Faites-vous une terrasse !* »

ou la piétonnisation nocturne en période estivale



Rendez-vous Mobilités du Cerema du 6 avril 2023
Le partage temporel: un outil d'optimisation de la voirie
urbaine et des espaces publics

Contexte

Bourgoin-Jallieu,
commune nord-iséroise
de 30 000 habitants

Opération estivale lancée en 2012

Objectif : concilier l'activité de tous en journée
et l'apaisement en soirée





Merci de votre attention